



Romain Thibaud,
conseiller à la
vie associative et
formation, FECHAQC

LES RÉOLUTIONS D'UN MEMBRE

Un membre d'une coopérative d'habitation s'est livré à un exercice afin de vérifier si ses engagements et son rôle de membre étaient à la hauteur. Il a ensuite décidé de partager les fruits de sa réflexion à tous les membres de la coopérative afin que chacun puisse faire sa propre introspection.

Cochez la case si vous réalisez les actions décrites :

ACTIONS ET ATTITUDES	EFFECTUÉ
Participer à toutes les assemblées qui se tiennent dans l'année ou aviser si je suis dans l'impossibilité de m'y rendre.	
Participer aux réunions de mon comité ou aviser si j'ai un empêchement.	
Assumer mes tâches d'entretien ménager selon le calendrier établi et m'entendre avec un membre de ma famille, un ami, un voisin ou Nez rouge, s'il m'arrive de ne pas pouvoir le faire.	
Participer aux corvées.	
Transmettre une demande écrite au comité d'entretien quand j'ai des réparations à faire effectuer dans mon logement et, à moins qu'il s'agisse d'une urgence, comprendre que le comité doit établir des priorités dans la réalisation des travaux.	
Faire moi-même ou faire exécuter à mes frais les travaux d'entretien qui ne sont pas de la responsabilité de la coopérative et qui sont nécessaires dans mon logement.	
Collaborer lors de l'inspection annuelle ou lorsque des représentants de la coopérative doivent entrer dans mon logement pour y effectuer des travaux.	
Payer mon loyer le premier jour du mois.	
Respecter la tranquillité des autres locataires, les saluer et entretenir des relations de bon voisinage.	
Participer à la vie de la coopérative avec enthousiasme.	
Arrêter de me plaindre pour le moindre petit irritant et reconnaître les avantages que j'ai à vivre à la coopérative	

« Sa mort n'était pas planifiée. Mais tout le reste l'était. »

PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT

COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

418 688-2411 coopfuneraire2rives.com

Si vous avez coché les 11 cases, vous êtes un membre accompli. Vous respectez les règlements, vous vous impliquez et vous entretenez de bonnes relations avec vos voisins. Continuez ainsi afin de contaminer les autres membres par votre bonne attitude!

Si vous avez coché entre 5 et 10 cases, vous êtes un membre en devenir. Il se peut que vous ne compreniez pas tous les rouages de la coopérative ou que la motivation soit parfois moins présente. Échangez avec les autres membres, investissez-vous dans les comités et participez aux événements socioculturels de la coopérative. Votre engagement en sera stimulé.

Si vous avez coché moins de 5 cases, vous êtes en réflexion par rapport à votre statut de membre. Avez-vous vécu des moments plus difficiles? Avez-vous de la difficulté à vous investir avec les autres membres? Êtes-vous bien à votre place dans la coopérative? Il y a de nombreuses questions à vous poser, mais rien n'est perdu. Parlez avec les membres du conseil d'administration, vos voisins ou votre comité afin de régler la situation et de trouver des pistes de solutions ensemble. ●